REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres

En exercice: 54 Présents: 38 Votants: 51

Suffrages exprimés: 51

Vote

Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

9 septembre 2016

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage

.......

.....

Délibération

N° 2016-20

Contrôle de légalité

L'an deux mille quatorze, le 20 septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présent(e)s titulaires: Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.

Présent(e)s suppléant(e)s: Messieurs Gérard ANGELI, Alain GRENIER, Christian MARTINEZ, Gérard MILLAT, conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.

Absent(e)s excusé(e)s suppléés: Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire :

OBJET: ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20-1

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant Monts du Centre Hérault (AMCH) en date du mercredi 16 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du mercredi 14 mai 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Hérault Méditerranée en date du jeudi 24 avril 2014 :

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Orb et Taurou en date du mercredi 23 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thongue en date du mercredi 30 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes la Domitienne en date du mercredi 30 avril 2014;

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

ICOSIUM - 9 rue d'alger - 34500 Béziers Tél.: 04 99 41 36 20 - Fax: 04 99 47 00 65 contact@scot-biterrois.fr - www.scot-biterrois.fr

Accusé de réception en préfecture 034-253403455-20160920-2016DEL20-DE Recu le 23/09/2016

1/3

Ref. 201 524

REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Canal Lirou-St Chinianais en date du jeudi 17 avril 2014 ;

 ${\bf Vu}$ la délibération du Comité Syndical du SCoT du Biterrois en date du 26 mai 2014, élisant le 1 $^{\rm er}$ Vice-Président Monsieur Michel SUERE ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du lundi 26 mai 2014 relative à la détermination du nombre de membres du Bureau et du nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du vendredi 22 juillet 2016 ;

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux pour la commune de Corneilhan sur l'EPCI de la CABM ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adopté en date du 25 janvier 2014 ;

Il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres titulaires du Bureau Syndical :

Pour rappel:

Membres titulaires du Bureau :

- Président = 1
- Vice-Présidents = 8
- Conseillers syndicaux = 2
- Membres suppléants du Bureau : (hors Président)
 - Conseillers syndicaux = 2

Considérant que la condition de quorum est remplie.

Le Président, préside à l'élection.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est rappelé que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection des membres du Bureau et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature de :

- Frédéric LACAS, 1er Vice-Président
- Bernard AURIOL, 7ème Vice-Président
- Michel LOUP, Conseiller Titulaire
- Gérard BOYER, Conseiller suppléant

Ref. 201 524 Berger-Levra

REPUBLIQUE FRANÇAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Il fait procéder au vote au scrutin secret.

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à l'unanimité :

- **DECIDE** que les membres nouvellement élus du Bureau le seront dans le rang des postes vacants ;
- **DESIGNE** en qualité membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, les élus suivants :
- PREND ACTE de leur installation immédiate ;
- PRECISE que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à l'unanimité :

- **DECIDE** que les membres nouvellement élus du Bureau le seront dans le rang des postes vacants ;
- **DESIGNE** en qualité membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, les élus suivants :

TITRE	GENRE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président	Monsieur	Gilles D'ETTORE	
ler V-P	Monsieur	Frédéric LACAS	
2ème V-P	Monsieur	Didier BRESSON	
3ème V-P	Monsieur	Alain VOGEL-SINGER	
4ème V-P	Monsieur	Serge PESCE	
5ème V-P	Monsieur	Hervé OBIOLS	
6ème V-P	Monsieur	Jacques LIBRETTI	
7ème V-P	Monsieur	Bernard AURIOL	
Bème V-P	Monsieur	Francis FORTÉ	
Membre	Monsieur	Michel LOUP	Gérard BOYER
Membre	Monsieur	Alain BIOLA	Michèle MILLER

- PREND ACTE de leur installation immédiate ;
- PRECISE que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Le Comité Syndical, **ADOPTE** cette proposition à l'unanimité Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,



